

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-22

L'an deux mille vingt-deux,
Le 15 septembre 2022 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 08 septembre 2022
Date d'affichage : Le 08 septembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Fabienne PRIMA est nommée secrétaire de séance.

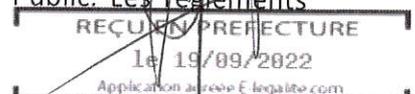
Ateliers Numériques Séniors

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention territoriale Globale avec les communes de Baincthun et de Conteville-Lez-Boulogne.

Vu la demande formulée par les administrés des communes respectives, il a été décidé d'animer des ateliers numériques pour les baincthunois, contevillois et capellois à partir de 65 ans dès le 19 septembre 2022.

11 séances seront animées par le conseiller numérique. Les inscriptions se feront en Mairie de la Capelle-Les-Boulogne et le prix est fixé à 30,00€.

Les inscrits devront régler en espèce ou par chèque à l'ordre du Trésor Public. Les règlements seront encaissés sur la régie n°705.09 – Manifestation – Animations.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix) accepte la mise en place des ateliers numériques et la tarification proposée.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

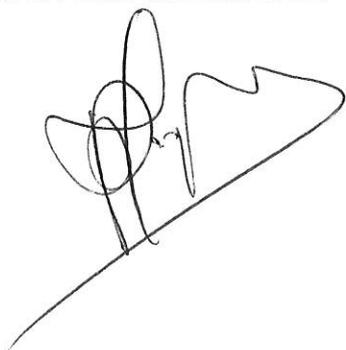
A La Capelle-les-Boulogne, le 15/09/2022

Le Maire,

 
Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :

19 SEP 2022



REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20220915-2022_22-DE